

FOIRE AUX QUESTIONS

Programme du Cercle des jeunes leaders



Le Cercle des jeunes leaders de l'administration publique (CJL) s'adresse à des gestionnaires de niveau 4 et 3 (depuis moins de 6 mois) pressentis pour gravir les échelons de l'administration publique québécoise à court ou moyen terme. Il s'agit d'un programme de développement du leadership et d'accompagnement des gestionnaires participants.

Coordonnées du Cercle des jeunes leaders

- Q** Quelles sont les coordonnées pour obtenir plus d'information sur le programme du Cercle des jeunes leaders?
- R** Vous pouvez consulter le site internet de la Chaire en leadership dans le secteur public, section Cercle des jeunes leaders, à l'adresse : <https://chaireleadership-public.enap.ca/>
Adresse courriel : chaire.leadership.public@enap.ca
Téléphone : 418 641-3000, poste 6341 durant les heures habituelles de bureau.

Période de mise en candidature

- Q** La prochaine période de mise en candidature pour la cohorte 20 est prévue du 5 septembre au 13 octobre 2023. Savez-vous quand aura lieu la prochaine période de mise en candidature pour la cohorte 21?
- R** Il est possible que lors de la mise en candidature de la cohorte 20, nous sélectionnions les candidats pour la cohorte 21 en même temps si nous avons un nombre important de candidatures. La cohorte 20 débutera à la fin mars 2024, tandis que la cohorte 21 débutera en septembre 2024.

Durée du programme

- Q** Quelle est la durée du programme du Cercle des jeunes leaders?
- R** Les activités du programme se dérouleront sur une période se situant autour de 20 mois.

Nombre de candidats par organisation

- Q** Est-ce que deux membres d'une même organisation peuvent être retenus pour participer au programme du Cercle des jeunes leaders au sein d'une même cohorte?
- R** Vous pouvez soumettre plusieurs candidatures pour votre organisation. Cependant, sachez qu'un maximum de 2 candidatures par organisation peut être retenu par cohorte, sauf exception.

Confirmation des candidats

- Q** Quand aura lieu la confirmation des candidats retenus pour former la prochaine cohorte du Cercle des jeunes leaders à la suite des entrevues?
- R** Pour la période de mise en candidature du 5 septembre au 13 octobre 2023, les candidats retenus recevront leur lettre d'admission au programme Cercle des jeunes leaders de l'administration publique vers la mi-janvier 2024.

Admissibilité des cadres juridiques

- Q** Est-ce que les cadres juridiques sont admissibles au programme?
- R** Les cadres juridiques peuvent soumettre leur candidature pour le Cercle des jeunes leaders.

Lettre d'un proposant

- Q** Est-ce que chaque proposant (sous-ministre, sous-ministre adjoint, président, vice-président) a un nombre maximal de candidatures qu'il peut appuyer?
- R** Non, il n'y a aucun maximum.

Statut de cadre 3 et cadre 4

- Q** Pour les organismes parapublics, à quoi pouvons-nous nous référer pour le statut de cadre, étant donné que nos classements ne sont pas les mêmes?
- R** Le programme du Cercle des jeunes leaders s'adresse aux cadres 4 et aux cadres 3 (depuis moins de 6 mois). Un cadre 4 est un cadre de proximité. Il n'est habituellement pas gestionnaire de gestionnaires, mais bien un gestionnaire de professionnels, de techniciens, etc. Il est généralement gestionnaire d'environ une dizaine de personnes. Dans la majorité des cas, un cadre 3 est gestionnaire de gestionnaires.

Responsable des Ressources humaines

- Q** Dans le formulaire d'inscription pour le Programme du Cercle des jeunes leaders, vous demandez d'indiquer le responsable RH. Quel nom souhaitez-vous obtenir? Est-ce la personne responsable du suivi de ce dossier au sein de l'organisation?
- R** Le responsable RH est demandé principalement pour lui faire parvenir la facture pour l'inscription au programme. Cette personne doit idéalement être au courant du programme ou en être la personne responsable.

Calendrier des activités

- Q** Avez-vous des précisions sur les dates des activités du programme ?
- R** Nous planifions les activités de formation 2 fois par année (automne et printemps). Pour le moment, les activités du programme sont planifiées jusqu'en décembre 2023. Cet automne, nous allons planifier les activités de janvier à juin 2024. Généralement, il y a une activité prévue aux 5 semaines. La cohorte 20 débutera avec l'activité brise-glace en mars 2024. Suivra le lancement officiel du programme vers la fin avril 2024.

Coût du programme

- Q** Le coût d'une admission au programme pour les candidats en provenance de la fonction publique est de 7000\$ + 27% de frais indirects de recherche. Qu'est-ce qui peut expliquer le + 27% en frais indirects de recherche?
- R** Le 27% est lié aux frais indirects de recherche que le ministère de l'Enseignement supérieur versait antérieurement aux universités pour les projets de recherches et depuis quelques années il ne les verse plus. Le ministère demande aux universités de réclamer aux organisations, avec qui les universités font des contrats de recherche, qu'elles paient elles-mêmes ce montant. Le cercle étant un projet de recherche, nous devons dorénavant demander aux ministères de payer ce 27% en plus de l'inscription pour leurs participants. Ce 27% est retourné à l'ENAP.

Période de probation

- Q** Est-ce qu'un candidat qui n'a pas encore terminé sa période de probation pourrait soumettre sa candidature?
- R** Un candidat qui souhaite soumettre sa candidature pourra être éligible s'il termine sa période de probation avant le début du programme, soit en mars 2024.

Programme du Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial (CJLFP)

Le Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial (CJLFP) s'adresse à des gestionnaires de niveau EX-1 ou EX-2 (fédéral) et de niveau 4 et 3 (provincial) pressentis pour gravir les échelons de leur administration publique à court ou moyen terme. Il s'agit, à la fois, d'un programme de développement du leadership et d'accompagnement des gestionnaires participants, et de recherche.

Période de mise en candidature

- Q** Quand aura lieu la prochaine période de mise en candidature pour le programme Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial (CJLFP)?
- R** À l'hiver 2024.

Critères d'admission

- Q** Quels sont les critères d'admissibilité au programme Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial?
- R** Nous vous invitons à consulter la page « Mise en candidature » du programme Cercle des jeunes leaders. Les critères d'admission au programme Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial sont les mêmes que ceux pour le programme régulier.

Durée du programme

- Q** Quelle est la durée du programme Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial?
- R** Les activités du programme se dérouleront sur une période se situant autour de 10 à 12 mois.

Nombre de candidats par organisation

- Q** Est-ce que deux membres d'une même organisation peuvent être retenus pour participer au programme du Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial au sein d'une même cohorte?
- R** Vous pouvez soumettre plusieurs candidatures pour votre organisation. Cependant, notre objectif est de constituer un groupe de participants possédant des profils complémentaires, en provenance de la plus grande variété possible de ministères et organismes.

L'équipe de la Chaire en leadership dans le secteur public,